



Le GROUPE VERGNET, unique industriel français de l'éolien, annonce l'enregistrement de son Document de Base dans le cadre de son projet d'introduction* en Bourse sur Alternext d'Euronext Paris

Enregistrement AMF N°I 07 - 063 en date du 12 mai 2007

Le groupe Vergnet lance son projet d'introduction en Bourse sur Alternext*.

Objectifs de l'inscription* sur Alternext d'Euronext Paris

Positionné sur un marché international en très forte croissance, le groupe industriel Vergnet est l'acteur de référence des éoliennes spécifiquement conçues pour répondre aux contraintes des marchés FARWIND.

Ces marchés constitués de 134 pays et 1,5 milliards d'individus, sont caractérisés par des sites isolés, à infrastructure et logistique réduites ou cycloniques qui utilisent le pétrole pour produire localement leur l'électricité. Le surenchérissement du coût du pétrole au cours des dernières années a fait de l'éolien la solution la plus économique pour répondre à la forte hausse de la demande d'électricité dans ces pays.

Fort d'une implantation véritablement mondiale et de sites industriels performants, le Groupe s'appuie sur son avance technologique et un pôle de R&D unique en France pour consolider durablement son leadership sur un marché à fort potentiel, en phase de déploiement.

L'introduction en Bourse* constitue une étape importante dans la stratégie d'accélération du développement du Groupe Vergnet qui lui permettra notamment :

- **de finaliser le développement d'une nouvelle gamme d'éolienne de haute puissance (1MW)**, pour accroître la compétitivité de l'éolien et ouvrir de nouveaux marchés,
- **de renforcer les équipes et l'organisation industrielle** pour répondre à une forte croissance,
- **de développer le maillage au niveau mondial**, par création, partenariat et acquisitions.

Partenaires de l'opération

Listing Sponsor : Crédit du Nord

Prestataire de Service d'Investissement : Gilbert Dupont

Cabinet d'avocats : Fidal

Agence de communication financière : Actus Finance

Mise à disposition du document de base

Le document de base enregistré le 12 mai 2007 sous le numéro I 07 - 063 est disponible sans frais et sur simple demande au siège social de la Société et sur les sites de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de la Société (www.vergnet.com).

Facteurs de risques

L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits dans le chapitre 4 du document.

** Sous réserve de l'obtention d'un visa de l'AMF sur la note relative aux modalités financières de l'opération*

A propos de Vergnet SA

Créée en 1988 par son dirigeant actuel, Marc Vergnet, figure historique du développement durable, pour répondre au besoin d'alimentation en eaux en Afrique, Vergnet SA, a lancé à partir de 1993 une activité dédiée à la conception, fabrication, installation et maintenance d'éoliennes spécifiquement réalisées pour les marchés FARWIND.

Fort d'une technologie unique et brevetée, le Groupe a installé à ce jour 500 éoliennes sur un marché mondial qui amorce son déploiement.

Avec 9 implantations dans le monde (France, Caraïbes, Pacifique, Océan Indien, Afrique) et 157 collaborateurs, le groupe Vergnet a réalisé sur l'exercice 2006 un chiffre d'affaires de 37,7M€.

Après deux exercices rentables pendant lesquels le Groupe a consacré des efforts significatifs au développement d'une nouvelle génération d'éolienne plus puissante, Vergnet SA a pour objectif, à partir de 2008, d'augmenter son CA de 60 % par an et de faire progresser de manière significative sa marge d'exploitation.

Contacts :

Edouard MIFFRE
Relations analystes / investisseurs
Tel : 01 53 67 07 57

Agnès Gilbert
Relations presse
Tel : 01 53 67 36 33

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Vergnet dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions Vergnet n'est faite, ni ne sera faite, en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'AMF sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué, de son résumé et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. Les actions Vergnet n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act de 1933 ") et ne peuvent être offertes aux Etats-Unis qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un enregistrement auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission ou de bénéficier d'une exemption d'enregistrement. Vergnet n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement des actions Vergnet au titre du Securities Act de 1933 ou de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.